



N°2025_07_65

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 044-214401564-20250707-2025_07_68-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué-sur-Logne, dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Messieurs Michel BROSSARD, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Alban SAUVAGET, Thierry VOINEAU et Mesdames Nathalie GUIHARD, Nathalie LORIEAU, Céline NOUVEAU, Marie-Josèphe OREVE, Gwenaëlle TRIBALLEAU et Clara VIANA.

Ont donné pouvoir : Monsieur Marc AUZANNEAU (procuration donnée à Gaël MENANTEAU), Sylvain DAVID (procuration donnée à Olivier GRELLIER) et Corinne LOISEAU (procuration donnée à Nathalie LORIEAU).

Excusé : Nathaël RENAUD

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaël MENANTEAU est désigné secrétaire de séance.

JEUNESSE – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Madame Nathalie LORIEAU, rapporteur, expose :

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal n° 2023_06_55 en date du 7 juin 2023 relative au vote du budget principal pour l'année 2023 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Corcoué-sur-Logne de poursuivre la mise en œuvre d'une tarification sociale équitable ;

CONSIDERANT les coûts de revient des services EVS - Jeunesse ;

SUR PROPOSITION de la Commission Espace de Vie Sociale du mardi 13 mai,

Les nouveaux tarifs du service Jeunesse, applicables dès le 1^{er} septembre 2025, ont été élaborés à partir des éléments suivants :

- Une analyse des tarifs sur les communes alentour
- Une analyse des tranches de quotient familial (QF), révélant un déséquilibre dans la tranche supérieure (> 1 400 €) dans la mesure où le quotient familial de beaucoup de familles se situe dans cette tranche, comparativement aux autres tranches. Il est donc proposé de diviser cette tranche en deux tranches plus équilibrées :
 - o Familles dont le QF se situe entre 1 401 à 1 600 ;
 - o Familles dont le QF se situe au-delà de 1 601.
- Une augmentation généralisée de 3 %
- Les contraintes liées à la réalité pratique du service jeunesse

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;



VU la dernière délibération tarifaire en date du 9 décembre 2024, fixant les modalités de la tarification sociale et des tranches en fonction des revenus des familles ;

Madame Nathalie LORIEAU, propose

- **DE MODIFIER** l'intitulé « tarif 1 » pour inclure « Activité sur place avec inscriptions » au « Trajet minibus seul », jusqu'à présent, le tarif 1 concernait les activités avec un trajet en minibus (sans prestation). La proposition du nouveau tarif comporte également les activités proposées sur place avec inscriptions sur le portail famille afin de répondre au mieux à la réalité du terrain.

- **DE CREER** d'une grille tarifaire dédiée aux nuitées, aux repas et aux trajets navettes (avec le véhicule municipale), pouvant répondre à des besoins ponctuels.
 - o Un tarif repas : Lorsqu'un temps de repas est proposé (acheté et/ou confectionné avec les jeunes) La proposition est basée sur les précédents repas proposés avec les jeunes.
 - o Un tarif navette : Une navette peut être proposée aux jeunes habitants Corcoué-sur-Logne pour faire les trajets Maison - Barak'ado, une réservation préalable est nécessaire, chaque trajet sera facturé, nous avons estimé à 1 euros symbolique la valeur du trajet en moyenne.
 - o Une tarif nuitée : En cas de proposition de nuitée dans la programmation de la Barak'ado. Ces tarifs se sont appuyés sur ce qui se pratique sur le service enfance (délibération n°2024_12_105 du lundi 9 décembre 2024)

Entendu le rapporteur en son exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CREE** une nouvelle tranche supérieure à 1 601 € ;
- **FIXE** en conséquence les tarifs du service jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée illimitée jusqu'à la prochaine révision tarifaire
- **MAINTIENT** une augmentation de 25% entre le tarif pour les habitants de la commune et ceux hors commune
- **REVALORISE**, à compter de l'année scolaire 2025-2026, les tarifs des services Jeunesse tel que suit :

ADHESION ANNUELLE	2024/25		2025/26	
	Forfait annuel Commune	Forfait annuel Hors Commune	Forfait annuel Commune	Forfait annuel Hors Commune
«				
< à 400	9,06 €	11,33 €	9,33 €	11,67 €
401 à 600	9,66 €	12,08 €	9,95 €	12,44 €
601 à 800	10,26 €	12,83 €	10,57 €	13,21 €
801 à 1000	10,92 €	13,65 €	11,25 €	14,06 €
1001 à 1200	11,58 €	14,48 €	11,93 €	14,91 €
1201 à 1400	12,27 €	15,34 €	12,64 €	15,80 €
1401 à 1600	13,00 €	16,25 €	13,39 €	16,74 €
> à 1600			13,78 €	17,23 €

Séjour	2024/25		2025/26	
	Tarif / jour Commune	Tarif / jour Hors Commune	Tarif / jour Commune	Tarif / jour Hors Commune
Quotient Familial (€)				
< à 400	23,37 €	29,21 €	24,07 €	30,09 €
401 à 600	26,71 €	33,39 €	27,51 €	34,39 €
601 à 800	28,94 €	36,18 €	29,81 €	37,27 €
801 à 1000	30,05 €	37,56 €	30,95 €	38,69 €
1001 à 1200	31,16 €	38,95 €	32,09 €	40,12 €
1201 à 1400	35,62 €	44,53 €	36,69 €	45,87 €
1401 à 1600	37,84 €	47,30 €	38,98 €	48,72 €
> à 1600			40,11 €	50,14 €



- **MODIFIE** l'intitulé du tarif 1, « activité sur place avec inscriptions ou trajet minibus seul)

ACTIVITES TARIFS COMMUNE	Activité sur place avec inscriptions ou Trajet minibus seul		1/2j d'activité (prestataire payant)		1/2j d'activité + Trajet (prestataire payant)		1j d'activité (prestataire payant)		1j d'activité + Trajet (prestataire payant)	
	TARIF 1		TARIF 2		TARIF 3		TARIF 4		TARIF 5	
	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26
Quotient familial (€)										
< à 400	3,87 €	3,99 €	5,70 €	5,87 €	9,57 €	9,86 €	11,42 €	11,76 €	15,29 €	15,75 €
401 à 600	3,99 €	4,11 €	6,11 €	6,29 €	10,09 €	10,39 €	12,21 €	12,58 €	16,20 €	16,69 €
601 à 800	4,11 €	4,23 €	6,49 €	6,68 €	10,60 €	10,92 €	12,91 €	13,30 €	17,03 €	17,54 €
801 à 1000	4,24 €	4,37 €	6,84 €	7,05 €	11,08 €	11,41 €	13,67 €	14,08 €	17,91 €	18,45 €
1001 à 1200	4,37 €	4,50 €	7,18 €	7,40 €	11,54 €	11,89 €	14,34 €	14,77 €	18,71 €	19,27 €
1201 à 1400	4,49 €	4,62 €	7,48 €	7,70 €	11,98 €	12,34 €	14,96 €	15,41 €	19,45 €	20,03 €
1401 à 1600	4,63 €	4,77 €	7,73 €	7,96 €	12,36 €	12,73 €	15,45 €	15,91 €	20,09 €	20,69 €
> à 1600		4,91 €		8,19 €		13,10 €		16,38 €		21,30 €

ACTIVITES TARIFS HORS COMMUNE	Activité sur place avec inscriptions ou Trajet minibus seul		1/2j d'activité (prestataire payant)		1/2j d'activité + Trajet (prestataire payant)		1j d'activité (prestataire payant)		1j d'activité + Trajet (prestataire payant)	
	TARIF 1		TARIF 2		TARIF 3		TARIF 4		TARIF 5	
	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26
Quotient familial (€)										
< à 400	4,84 €	4,99 €	7,13 €	7,34 €	11,96 €	12,32 €	14,28 €	14,71 €	19,11 €	19,68 €
401 à 600	4,99 €	5,14 €	7,64 €	7,87 €	12,61 €	12,99 €	15,26 €	15,72 €	20,25 €	20,86 €
601 à 800	5,14 €	5,29 €	8,11 €	8,35 €	13,25 €	13,65 €	16,14 €	16,62 €	21,29 €	21,93 €
801 à 1000	5,30 €	5,46 €	8,55 €	8,81 €	13,85 €	14,27 €	17,09 €	17,60 €	22,39 €	23,06 €
1001 à 1200	5,46 €	5,62 €	8,98 €	9,25 €	14,43 €	14,86 €	17,93 €	18,47 €	23,39 €	24,09 €
1201 à 1400	5,61 €	5,78 €	9,35 €	9,63 €	14,98 €	15,43 €	18,70 €	19,26 €	24,31 €	25,04 €
1401 à 1600	5,79 €	5,96 €	9,66 €	9,95 €	15,45 €	15,91 €	19,31 €	19,89 €	25,11 €	25,86 €
> à 1600		6,14 €		10,24 €		16,38 €		20,47 €		26,62 €

- **CREE** 3 nouvelles tarifications (nuitée, repas et navette communale)

Quotient familial (€)	ACTIVITES TARIFS COMMUNE 2025 /2026			ACTIVITES TARIFS HORS COMMUNE 2025/2026	
	TARIF REPAS	NAVETTE Véhicule mairie	NUITEE	TARIF REPAS	NUITEE
< à 400	2,25 €	0,68 €	9,23 €	2,81 €	19,69 €
401 à 600	2,64 €	0,79 €	10,09 €	3,30 €	20,86 €
601 à 800	2,90 €	0,87 €	10,67 €	3,63 €	21,93 €
801 à 1000	3,35 €	1,01 €	11,25 €	4,19 €	23,06 €
1001 à 1200	3,56 €	1,07 €	11,82 €	4,45 €	24,09 €
1201 à 1400	3,64 €	1,09 €	12,04 €	4,55 €	25,04 €
1401 à 1600	3,71 €	1,11 €	12,83 €	4,64 €	25,87 €
> à 1600	3,79 €	1,14 €	13,32 €	4,74 €	26,62 €

Le 8 juillet 2025,
Claude NAUD, Maire,